



ALBIOMA

Communiqué de presse

Paris La Défense, le 20 décembre 2018

Albioma Caraïbes : signature de l'avenant au contrat EDF pour la conversion 100 % biomasse de la centrale

La Commission de la Régulation de l'Énergie (CRE) avait annoncé le 15 novembre 2018 avoir validé les termes d'un projet d'avenant au contrat de vente d'électricité entre EDF et la centrale Albioma Caraïbes (Guadeloupe), désormais dénommée ALM 3, permettant la conversion à la biomasse de cette centrale 100 % charbon.

Suite à cette délibération, la centrale ALM 3 a signé l'avenant correspondant à son contrat de vente d'électricité conclu avec EDF le 18 décembre 2018.

Les travaux de conversion débuteront en 2019 pour que la centrale fonctionne 100% à la biomasse avant fin 2020. Ils permettront une réduction des émissions de plus de 265 000 tonnes équivalent CO₂ et feront ainsi passer la part renouvelable du mix énergétique de la Guadeloupe de 20 % à 35 %.

Prochain rendez-vous : résultats annuels de l'exercice 2018, le 8 mars 2019 (avant bourse).

À propos d'Albioma

Producteur d'énergie renouvelable indépendant, Albioma est engagé dans la transition énergétique grâce à la biomasse et au photovoltaïque.

Le Groupe, implanté en Outre-Mer français, à l'Île Maurice et au Brésil, a développé depuis 20 ans un partenariat unique avec le monde sucrier pour produire de l'énergie renouvelable à partir de la bagasse, résidu fibreux de la canne à sucre.

Albioma est aussi le premier producteur d'énergie photovoltaïque en Outre-mer où il construit et exploite des projets innovants avec stockage.

Les actions Albioma sont cotées sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) et éligibles au SRD et au PEA-PME (ISIN FR0000060402 – Mnémon ABIO).

Contacts

Investisseurs

Julien Gauthier
+33 (0)1 47 76 67 00

Médias

Charlotte Neuvy
+33 (0)1 47 76 66 65
presse@albioma.com

www.albioma.com

